



## Compte-rendu de la séance du samedi 05 septembre 2020

Présents : Monsieur Robert MARTORANO, Monsieur Patrick BELLON, Monsieur Serge BENSA, Monsieur Eddie AMARA, Monsieur Ronald STARON, Monsieur Gilbert DERRISSARD, Monsieur Claude CHAILAN

Secrétaire de la séance : Eddie AMARA

### Séance ouverte à : 17 heures 00

#### Ordre du jour:

Transfert de domanialité concernant un délaissé de 1106 m<sup>2</sup> de la RD 219  
Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts directs  
Désignation d'un délégué au sein du syndicat « *Agence de GEstion et Développement Informatique* » (A.GE.D.I)  
Proposition d'application du régime forestier sur des parcelles de la forêt communale  
Divers

### Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

#### Transfert de domanialité concernant un délaissé de 1106 m<sup>2</sup> de la RD 219 ( DE 2020 029)

VU le document d'arpentage en date du 4 juillet 2020 portant délimitation du délaissé de 1106 m<sup>2</sup> issu du domaine public routier départemental transféré à la commune de Lambruisse;  
CONSIDERANT qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de circulation de la RD 219 sur la commune de Lambruisse;

Le conseil municipal décide d'approuver le transfert de domanialité entre le Département et la Commune de Lambruisse concernant le déclassement d'un délaissé issu du domaine public routier départemental de la RD 219 de 1106 m<sup>2</sup>, en vue de son classement dans le domaine public communal. D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.

#### Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ( DE 2020 030)

Lecture est faite de la lettre du service des impôts invitant le nouveau conseil à proposer une liste de **12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants** pour l'établissement de la nouvelle liste des membres de la nouvelle Commission Communale des Impôts établie pour la durée de la mandature.

La population de la commune, sollicitée par courrier individuel du 17/08/2020, n'a répondu que très minoritairement à cet appel de candidature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que tous les conseillers municipaux en fonction se portent candidats pour être commissaires, excepté Monsieur le Maire qui y participe d'office et propose la nouvelle liste suivante à communiquer au service des impôts.

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>		
BLACHE Claudette	L' Ourton	04170 LAMBRUISSE
ANSALDI Jean-Pierre	38, les Iscles	04170 LAMBRUISSE
RAYBAUD Francis	Le Villard	04170 LAMBRUISSE
BELLON Patrick	24 Avenue Gustavin	06300 NICE
BENSA Serge	11 chemin des Preïs	04170 LAMBRUISSE
STARON Ronald	27 Lotissement les Iscles	04170 LAMBRUISSE
DERRISSARD Gilbert	26 BD Charles Zeytountzian	13013 MARSEILLE
CHAILAN Claude	Les Terres	04170 LAMBRUISSE

<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>			
BALBIS Jeannine	Malvoisin	04170	LAMBRUISSE
AMARA Eddie	3 La Place	04170	LAMBRUISSE

La liste étant incomplète, nous laissons le soin aux services des impôts de désigner d'autres commissaires.

**Désignation d'un délégué au sein du syndicat " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I). ( DE 2020 031)**

Monsieur le Maire informe que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La commune de Lambruisse, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

**Le Conseil municipal** désigne à l'unanimité Monsieur Robert MARTORANO, comme délégué titulaire de la commune de Lambruisse au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément aux articles 7 et 10 des statuts.

**Application du régime forestier pour diverses parcelles communales ( DE 2020 032)**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles situées sur le territoire communal, à savoir :

Références cadastrales :

Section	Parcelle	Lieu dit	Surface (ha)
Y	0102	Les Défends	2 ha 44 a 88ca
Y	0103	Les Défends	66 a 33 ca
Z	022	Touerts	68 a 10 ca
ZB	0120	Les Faisses	84 a 40 ca
ZC	0080	Notre Dame et les Lauves Est	1 ha 53 a 20 ca

Surface Totale 6ha 16a 91ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver ce projet dans les conditions exposées ci-dessus ;

- de donner pouvoir à Monsieur le maire de signer le procès-verbal de reconnaissance et tout autre document nécessaire à la présentation de ce dossier aux autorités compétentes en vue de l'intervention d'un arrêté pour application du régime forestier sur les parcelles référencées ci-dessus.

**Questions diverses**

- Monsieur DERRISSARD signale que la rambarde du pont sur l'Encure sur RD 219, face au lotissement des Iscles, est détériorée et qu'il y a danger (risque de chute). Monsieur le Maire prendra contact avec la maison technique de Castellane pour signaler cette situation.

- Monsieur BENZA, 2ème adjoint est dubitatif quant à la remise en état des chemins et routes de terre empruntés par les camions et remorques des transporteurs de bois. Monsieur le Maire s'adressera aux services concernés à ce propos.

- Informations travaux église: Monsieur le Maire donne les dernières informations concernant les travaux prévus pour l'église. Des avenants aux devis originaux dépassent largement le budget prévu pour mener

à bien la première tranche des travaux. Une réunion avec les différents interlocuteurs est à faire de toute urgence.

- Lotissement les Iscles: Monsieur le Maire, compte-tenu des demandes de renseignements sur les constructions projetées sur les derniers terrains du lotissement les Iscles, souhaite rappeler les clauses concernant l'aspect des constructions projetées en vue d'une cohérence architecturale (document disponible sur demande en Mairie).

Désignation des membres des commissions thématiques de la CCAPV (Détail en Mairie).

Désignation des membres de la CLECT (Commission locale des charges transférées): Sont désignés le Maire et le 1er Adjoint.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15***

Le Maire,



Robert MARTORANO